

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 27 juin 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Gérard Castet (arrivée : 18 h 39 – départ : 20 h 25), Chantal Dubor, Jean-Paul Forment (départ : 20 h 15), Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Géraldine Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Marie-Martine Adler, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Patrick Larribat, Monique Persillon (donne pouvoir à Gérard Castet), Hélène De Resseguier (donne pouvoir à Romain Duport), Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Patricia Pascal), Nicole Pion (donne pouvoir à Carole Arroyo), Sandrine Blanchet, Yahel Lumbroso (donne pouvoir à Jérôme Ganiot), Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Muriel Devilloni (donne pouvoir à Dominique Dumont), Régis Soubabère, Claude Barbe

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31 (39 voix)

Secrétaire de séance : Christian Luro

Vote : 39 voix pour ; Monsieur Forment ayant quitté la séance avant le vote

Code : 20230627/15/8.4

Objet : Projet de parc photovoltaïque flottant sur le lac de Cabournieu

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Le Président expose,

La société EDF Renouvelables a lancé des études de faisabilité dans le cadre d'un projet photovoltaïque flottant sur le lac de Cabournieu.

Ce plan d'eau est situé sur trois communes dont celles de Monpardiac et de Troncens, sur le territoire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers.

Le projet porté par la société EDF Renouvelables a reçu un avis favorable des membres de la Commission, réunis le 13 décembre 2022.

A ce stade de l'avancé du dossier et compte tenu de l'avis favorable émis par le Pôle EnR du Gers qui s'est réuni le 16 mai 2023, la société EDF Renouvelables demande l'accord du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers pour permettre le développement du projet solaire flottant ainsi que le dépôt de la demande d'autorisation administrative associée.

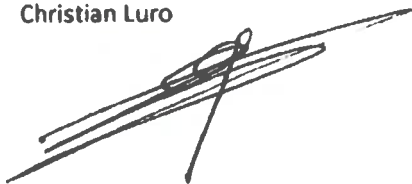
Ainsi, sur la base du document de présentation transmis en annexe du présent dossier de séance, il est proposé aux élus communautaires de donner l'accord à la Société EDF Renouvelables pour finaliser la phase d'études et de donner son accord pour le dépôt du dossier administratif de demande d'autorisation lié au projet tel que présenté en séance et joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 39 voix pour ; Monsieur Forment ayant quitté la séance avant le vote :

- d'autoriser la Société EDF Renouvelables à finaliser la phase d'études de faisabilité pour le projet de photovoltaïque flottant du lac de Carbournieu, situé sur le territoire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers,
- de donner son accord pour que la Société EDF Renouvelables puisse déposer le dossier administratif de demande d'autorisation associé.
- d'autoriser le Président à donner toute instruction aux services pour l'application de la présente délibération et assurer la diffusion de ce document.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Christian Luro



Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon

